



SICAV NOVASNOM

SICAV de droit français

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 12, Boulevard de la Madeleine
75009 PARIS
RCS PARIS 847 856 077

Rapport Annuel au 31 décembre 2024

FPVG

Société de Gestion : **ODDO BHF Asset Management SAS**

Dépositaire : **Oddo BHF SCA**

Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation : **EFA**

Commissaire aux Comptes : **Deloitte & Associés**

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

TABLE DES MATIERES

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE LA SICAV	5
1.1 Objectif de gestion	5
1.2 Régime fiscal	5
1.3 Profil et échelle de risque	5
1.4 Informations réglementaires	5
2. RAPPORT DE GESTION	9
2.1 Environnement macroéconomique et financier	9
2.2 Gestion de la SICAV	9
2.3 Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres (Instruction AMF- DOC-2011-20 – Article 33)	10
2.4 Performances de la SICAV	10
2.5 Perspectives d'avenir	10
2.6 Évènements importants survenus pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024	10
2.7 Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	12
2.8 Recherche et développement	12
2.9 Franchissement de seuils en cohérence avec les ratios réglementaires applicables (Articles L.233-6 Code de commerce et articles 223-12 et 223-12-1 du RG AMF)	12
2.10 Prévention des risques technologiques (article L. 232-1-1 du Code de commerce)	12
3. ELEMENTS FINANCIERS DE L'OPC	13
3.1 Rapport du Commissaire aux comptes et comptes annuels	13
3.2 État du patrimoine - Composition du portefeuille	13
3.3 Performances de la SICAV - Evolution de la valeur liquidative	13
3.4 Dépassement de ratios	13
3.5 Cours forcés	13
3.6 Composition détaillée de l'actif	13
3.7 Résultats économiques et financiers	14
3.8 Présentation des comptes annuels	14
3.9 Affectation du résultat	14
3.10 Rappel des dividendes distribués	14
3.11 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement	15
3.12 Contrôle du Commissaire aux comptes	15
4. VIE SOCIALE	16
4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise	16
4.2 Situation du mandat des administrateurs	16
4.3 Situation du mandat du Président Directeur Général	16
4.4 Situation du mandat des commissaires aux comptes	17
4.5 Etat des participations des salariés et des dirigeants (art. L 225-102, al. 1 du Code de commerce)	17
4.6 Succursales (article L. 232-1 du Code de commerce)	17
4.7 Rémunération des membres du Conseil d'Administration	17
COMPTE ANNUEL	18

Préambule

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, afin de vous rendre compte de l'activité de la SICAV au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité ainsi que des perspectives d'avenir, et afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport annuel en ce compris le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ;
2. Approbation des comptes de la SICAV relatifs à l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de décembre 2024 ; quitus de leur gestion aux Administrateurs ;
3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes ; approbation des conventions et opérations mentionnées dans ce rapport ;
4. Affectation du résultat ;
5. Questions diverses ;
6. Pouvoirs pour formalités.

Ce rapport annuel a été établi par le Conseil d'administration de la Sicav tenu le 4 février 2025 en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, et conformément à l'article L. 214-24-19 du Code monétaire et financier. Il est relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et arrêté au dernier jour de l'exercice.

Il comprend le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise, les documents de synthèse définis par le plan comptable et la certification du commissaire aux comptes mentionné en entête.

Ont été mis à votre disposition au siège social afin que vous puissiez en prendre connaissance :

- Le rapport de votre Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, le Cabinet Deloitte & Associés, sur le rapport de gestion et sur le gouvernement d'entreprise, ainsi que son rapport spécial,
- le rapport annuel, en ce compris, le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration,
- les comptes annuels, et
- les autres renseignements s'y rapportant et d'une manière générale tous les documents prévus par la législation et la réglementation en vigueur.

A titre de rappel, le prospectus, le document d'informations clés pour l'investisseur (DIC), les rapports annuel et semestriel ainsi que la composition détaillée du portefeuille peuvent être communiqués gratuitement, sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE LA SICAV

1.1 Objectif de gestion

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher la valorisation du portefeuille, sur un horizon de placement de 7 ans, grâce à une allocation d'actifs flexible et d'une sélection de titres ou d'OPC.

Eu égard au caractère discrétionnaire de la gestion mise en œuvre, la gestion n'est corrélée à aucun indice. Toutefois, la performance de la SICAV pourra être comparée a posteriori à la performance de l'indicateur suivant : MSCI World, calculé en dividendes nets réinvestis et converti en euros (MSDEWIN Index).

1.2 Régime fiscal

La SICAV est régie par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (dite loi FATCA).

Le présent rapport annuel n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) de la SICAV. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

A l'étranger, dans les pays où la SICAV investit, les plus-values de cession mobilières réalisées et les revenus de source étrangère perçus par la SICAV peuvent être soumis à une imposition, généralement sous forme de retenues à la source. L'imposition de retenues à la source peut être réduite ou supprimée lorsque les Etats concernés ont signé des conventions fiscales.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts de la SICAV.

1.3 Profil et échelle de risque

Catégorie SRRI : Market Fund

Niveau SRRI : 6

Niveau SRI : 4

1.4 Informations réglementaires

1.4.1 Informations relatives aux instruments et fonds liés et gérés par la Société de Gestion (article 421-33 du Règlement Général de l'AMF (« RGAMF ») et instruction AMF n°2011-20)

Au 31 décembre 2024, (i) aucun instrument financier émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe ou des placements collectifs et (ii) aucun fonds d'investissement de pays tiers gérés par la Société de Gestion ou les entités de son groupe, n'est détenu en portefeuille.

La liste des OPC gérés par la Société de Gestion figure en annexe du présent rapport.

1.4.2 Méthode de calcul du risque global du FIA (Instruction AMF n°2011-15)

La méthode choisie par Oddo BHF Asset Management SAS pour mesurer le risque global du FIA est la méthode du calcul de l'engagement.

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué UE 231/2013) s'élèvent à 99,5% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué UE 231/2013) s'élèvent à 100% au 31 décembre 2024.

1.4.3 Information sur le pourcentage d'actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide

La Société de Gestion pratique de manière périodique un stress test de liquidité à l'actif du FIA permettant de juger au mieux de la capacité du FIA à pouvoir honorer les rachats éventuels de ses porteurs.

Au 31 décembre 2024, la SICAV ne détient aucun actif non liquide.

1.4.4 Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de ce FIA et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site www.am.oddo-bhf.com.

1.4.5 Informations Taxonomie SFDR (Règlement européen (UE) 2019/2088 et Règlement (UE) 2020/852)

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Conformément au Règlement européen (UE) 2019/2088 et aux articles L. 533-22-1 et D. 533-16-1 du Code monétaire et financier, l'investisseur est informé que les investissements sous-jacents au FIA ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental conformément à son statut article 6 du Règlement SFDR. L'ensemble des informations sur ces critères sont accessibles sur le site internet d'Oddo BHF Asset Management SAS à l'adresse : www.am.oddo-bhf.com.

1.4.6 Politique d'engagement actionnarial et droits de vote (article L. 533-22 et R. 533-16 du Code monétaire et financier)

Les droits de vote attachés aux titres détenus par la SICAV sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

Conformément à la réglementation, Oddo BHF Asset Management SAS a élaboré une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans ses stratégies d'investissement.

Cette politique ainsi que le compte rendu annuel de la mise en œuvre de cette politique peuvent être consultés au siège de la Société de Gestion et sont accessibles sur le site internet de Oddo BHF Asset Management SAS à l'adresse : www.am.oddo-bhf.com.

1.4.7 Part des revenus éligible à l'abattement de 40% de l'article 158 du Code Général des Impôts

Résultat distribuable : Néant

Part des revenus éligibles à l'abattement : Néant

1.4.8 PEA PME (Article D. 221-113-6 du Code Monétaire et Financier)

Non applicable

1.4.9 Frais

1.4.9.1 Commissions de mouvement sous conservateur

La commission de mouvement apparaît dans les comptes de l'OPC sous la rubrique "Frais de négociation". Elle est composée de la commission de bourse, du courtage et de l'impôt et taxes en vigueur. La commission de bourse peut faire l'objet d'un partage entre le dépositaire et la Société de Gestion dans les conditions mentionnées dans le prospectus.

Aucune commission en nature n'a été versée à la Société de Gestion et il n'est pas prévu qu'une quelconque commission en nature soit versée ou remise à la Société de Gestion.

Les frais indirects liés à l'investissement dans d'autres OPC : non significatifs.

1.4.9.2 Frais de fonctionnement et autres services (Instruction AMF n°2011-20)

La SICAV n'a pas supporté d'autres frais durant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

1.4.10 Mécanismes de plafonnement des rachats / compensation ou réduction des coûts de réaménagement du portefeuille (Instruction AMF n°2011-20 et instruction AMF 2017-05)

Aucun mécanisme de plafonnement des rachats / compensation ou réduction des coûts de réaménagement du portefeuille n'a été mis en œuvre par la Société de Gestion durant l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2024.

1.4.11 Déontologie

1.4.11.1 Contrôle des intermédiaires (articles 25 à 29 du règlement délégué (UE) 231/2013 du 19 décembre 2012)

Conformément aux articles 25 à 29 du règlement délégué (UE) 231/2013 du 19 décembre 2012, la Société de Gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

1.4.11.2 Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du RGAMF, le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » qui précise (i) le cas échéant, le pourcentage constaté pour l'exercice précédent, par rapport à l'ensemble des frais d'intermédiation, des frais liés au service d'aide à la décision d'investissement reversés à des tiers dans le cadre d'accords de commission partagée et (ii) rend compte également des mesures mises en œuvre pour prévenir ou traiter les conflits d'intérêts éventuels dans le choix des prestataires, est disponible sur le site de la Société de Gestion : www.am.oddo-bhf.com.

1.4.12 Rémunérations versées par la Société de Gestion et/ou la SICAV (Article 421-33 du RG AMF et Instruction AMF n°2011-20)

En matière de rémunération, la Société de Gestion respecte les modalités de mise en œuvre de la Directive 2011/61/UE dite Directive AIFM.

Les éléments qualitatifs et quantitatifs concernant les rémunérations sont publiés en annexe du présent rapport annuel.

La politique de rémunération concerne les dirigeants de la Société de Gestion, les personnels chargés de la gestion de portefeuille, les fonctions de contrôle et les fonctions commerciales.

Les rémunérations et avantages ont été calculés de la manière suivante : les rémunérations variables et fixes versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Il n'a pas été apporté de modifications à la politique de rémunération de la Société de Gestion lors de l'exercice écoulé.

Une version résumée de la politique de rémunération est publiée sur le site internet de la Société de Gestion.

Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont insérés en annexe du présent rapport.

1.4.13 Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le portefeuille de la SICAV

1.4.13.1 Techniques de gestion efficaces

Néant

1.4.13.2 Information sur les instruments dérivés

Néant

1.4.14 Informations SFTR (Règlement (UE) 2015/2365)

La gestion de la SICAV ne donne pas lieu à reporting SFTR.

1.4.15 Changements intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

La Société de Gestion a décidé de procéder à la modification suivante dans la documentation réglementaire de la SICAV :

- Changement du déléataire de la gestion financière : ODDO BHF SE en lieu et place de ODDO BHF Trust GmbH, à la suite de la fusion de ODDO BHF Trust GmbH dans ODDO BHF SE.

Cette modification n'a pas d'impact sur la stratégie d'investissement ou le profil rendement / risque de la SICAV.

Les autres caractéristiques de la SICAV restent totalement inchangées.

Cette modification est entrée en vigueur le 2 avril 2024.

Le prospectus de la SICAV, daté au 2 avril 2024, ainsi que le Document d'Information Clé sont disponibles sur le site <http://am.oddo-bhf.com> ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Les autres modifications n'impactant que les aspects liés aux comptes, à la gouvernance et les statuts de la SICAV sont rappelées au paragraphe 2.6.

2. RAPPORT DE GESTION

2.1 Environnement macroéconomique et financier

Alors que l'économie de la zone euro n'a visiblement enregistré qu'une faible croissance en 2024, en raison de problèmes structurels et de l'incertitude politique, celle des Etats-Unis devrait afficher une forte croissance malgré le ralentissement du marché du travail. L'inflation est en baisse, mais il est trop tôt pour crier victoire étant donné les taux d'inflation de base (prix à la consommation hors énergie et alimentation) plus élevés et la croissance des salaires toujours forte.

Pour l'ensemble de l'année 2024, dans une comparaison à plus long terme, l'augmentation de la production économique mondiale est inférieure à la moyenne, avec un taux d'environ 3,2%. Avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel d'environ 2,7%, les Etats-Unis devraient faire mieux que la moyenne à long terme, tout comme l'an dernier. Cette croissance a été en particulier soutenue par la consommation privée et les investissements, tandis que la contribution des exportations nettes devrait être nettement négative compte tenu de la hausse des importations. Si l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis en novembre 2024 a, jusqu'à présent, eu un impact positif sur le sentiment au niveau de l'économie américaine et des marchés, elle suscite de plus en plus d'inquiétudes en Europe et dans d'autres régions du monde.

A long terme, il pourrait être plus difficile de se rapprocher de l'objectif d'inflation en raison de la vigueur de la demande intérieure et de l'introduction éventuelle de droits de douane aux Etats-Unis. A l'inverse, l'Europe pourrait être confrontée à des risques de croissance supplémentaires, notamment du fait de la politique commerciale des Etats-Unis, ce qui pourrait freiner l'inflation. Dans l'ensemble, nous nous attendons à un nouvel assouplissement progressif des politiques monétaires restrictives. Toutefois, la Banque centrale européenne dispose sans doute d'une plus grande marge de manœuvre que la Réserve fédérale américaine pour réduire ses taux d'intérêt.

Les rendements obligataires à long terme ont grimpé en flèche au cours de l'année, en particulier aux Etats-Unis, et ce malgré les baisses de taux significatives opérées par les banques centrales. Cela s'explique notamment par le fait que les marchés obligataires avaient brièvement anticipé des baisses de taux très agressives au tournant des années 2023-2024. Autre raison : la révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation, notamment aux Etats-Unis. Pour les investisseurs, les emprunts d'Etat ne représentaient pas un investissement particulièrement judicieux en 2024. En revanche, les obligations d'entreprises, qui offraient un taux d'intérêt courant plus élevé et bénéficiaient également de la réduction des primes de risque de crédit, ont été bien plus attractives.

L'année 2024 s'est avérée positive pour les investisseurs en actions, sans pour autant être simple. D'une part, l'amplitude du marché a été très faible pendant de longues périodes. Le ton a surtout été donné par une poignée de grandes entreprises technologiques américaines. D'autre part, on a pu observer d'importantes différences régionales, qui s'expliquent notamment par des perspectives de croissance divergentes. L'économie américaine s'est révélée étonnamment robuste, tandis que la reprise naissante ne s'est pas concrétisée dans la zone euro. Les risques politiques pesant sur cette région ont augmenté avec l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis, les nouvelles élections à l'Assemblée nationale française et la chute de la coalition tricolore en Allemagne suite à des querelles intestines.

2.2 Gestion de la SICAV

En 2024, nous avons poursuivi la mise en œuvre d'une sélection d'actions de haute qualité. Nous avons rehaussé la pondération des entreprises en croissance structurelle et réduit celle de certains titres européens plus malmenés comme Remy Cointreau et Dassault.

Nous les avons remplacés par des titres tels que la holding industrielle suédoise Lifco, le géant américain de la notation et des indices S&P Global et Ametek, une société américaine de niche du secteur industriel.

Nous avons également renforcé certaines de nos positions, telles que Wolters Kluwer, Stryker et Church & Dwight.

Nous avons généralement une préférence pour les entreprises qui affichent une grande efficacité du capital, modérément endettées et qui participent aux tendances de croissance à long terme. Nous pensons en premier lieu au secteur des technologies, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle, mais aussi au secteur de la santé, qui bénéficie de facteurs démographiques, ou encore au luxe, soutenu par l'augmentation des revenus sur les marchés émergents.

2.3 Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres (Instruction AMF- DOC-2011-20 – Article 33)

Titre	Acquisition	Cession	Devise
SAP SE		3 695 746,75	EUROS
Novo Nordisk AS B	3 418 092,40		EUROS
Roche Holding Ltd Pref		3 356 277,44	EUROS
Vertex Pharmaceuticals Inc	3 137 008,73		EUROS
Ametek Inc	3 103 298,90		EUROS
S&P Global Inc	2 956 736,73		EUROS
Dassault Systemes SA		2 930 091,54	EUROS
Lifco AB	2 065 959,33		EUROS
Alphabet Inc A		1 550 887,52	EUROS
Rémy Cointreau SA		1 134 870,15	EUROS

2.4 Performances de la SICAV

En 2024, le fonds a progressé de 13,6% grâce aux performances robustes du portefeuille aux Etats-Unis, avec notamment Alphabet, Fortinet et Microsoft. Les valeurs européennes comme Infineon, LVMH et Novo Nordisk ont été les principaux freins à la performance. Parmi les actions européennes, les contributions positives sont principalement venues du géant allemand des logiciels SAP.

Rappel : les performances ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Les performances ont été calculées en EUR et coupons nets réinvestis.

2.5 Perspectives d'avenir

L'évolution des bénéficiers continue de soutenir les marchés boursiers. A en croire la plupart des analystes, l'année 2025 devrait également permettre aux investisseurs d'enregistrer une solide croissance bénéficiaire et donc de profiter d'opportunités au niveau des prix des actions. Selon Factset (au 18 décembre 2024), les bénéficiers par action des entreprises composant l'indice S&P 500 pourraient augmenter de 14,8% en 2025, et ceux des entreprises figurant dans l'indice MSCI Euro, de 7,5%.

De manière générale, le mouvement haussier devrait être moins concentré et, compte tenu de la situation sur le plan des risques (géo)politiques, nous privilégions une bonne diversification du portefeuille.

2.6 Évènements importants survenus pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC n°2020-07 modifié)

Nous vous rappelons que les comptes annuels de la SICAV sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n°2020-07 modifié par le règlement ANC n°2022-03. Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus ou moins-values réalisées et les frais de transaction ;

- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à termes qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 3 du Règlement ANC n°2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent : les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements seront commentés par le Commissaire aux comptes.

Gouvernance et statuts de la SICAV

Le Conseil d'Administration de la SICAV tenu le 6 février 2024 a :

- décidé de proposer le renouvellement de Monsieur Frédéric de VILLELE en qualité d'administrateur de la SICAV, pour une durée de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2025 ;
- décidé de proposer le renouvellement de Monsieur Stanislas de LAPORTE en qualité d'administrateur de la SICAV, pour une durée de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2025 ;
- décidé, conformément aux statuts, de maintenir le cumul des fonctions du Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et de renouveler le mandat de Président Directeur Général de Monsieur Frédéric de VILLELE à compter de l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, pour la durée, en application de l'article 21 des statuts, de ses fonctions d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'Assemblée Générale tenue le 22 avril 2024 a renouvelé les mandats d'administrateurs de Monsieur Frédéric de VILLELE et de Monsieur Stanislas de LAPORTE pour une durée de deux (2) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2025.

Aucun autre évènement significatif n'est intervenu pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Autres

Aucun évènement significatif n'est intervenu pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

S'agissant des aspects réglementaires relatifs à la SICAV, nous vous incitons à vous reporter au paragraphe 1.14.15.

2.7 Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

A la date d'établissement du rapport de gestion aucun des événements listés ci-dessous n'est survenu :

- des événements significatifs intervenus tels que des changements dans les modalités d'application des méthodes comptables (mise en œuvre de valorisation sous modèle, activation de gates, suspension de valeur liquidative) ;
- d'autres éléments tels que des informations relatives aux situations éventuelles de suspension des souscriptions/rachats, de liquidation de fonds ou de création d'un fonds de cantonnement.

2.8 Recherche et développement

Néant

2.9 Franchissement de seuils en cohérence avec les ratios réglementaires applicables (Articles L.233-6 Code de commerce et articles 223-12 et 223-12-1 du RG AMF)

Il n'y a pas eu de déclaration de franchissement de seuil. Les niveaux de détention des capitaux de sociétés sont inférieurs aux seuils de déclaration.

2.10 Prévention des risques technologiques (article L. 232-1-1 du Code de commerce)

Non applicable

3. ELEMENTS FINANCIERS DE L'OPC

3.1 Rapport du Commissaire aux comptes et comptes annuels

Vous trouverez en annexe les documents de synthèse définis par le plan comptable et la certification du commissaire aux comptes désigné en entête.

3.2 État du patrimoine - Composition du portefeuille

Au 31 décembre 2024, le portefeuille était composé de la façon suivante :

Eléments de l'état du patrimoine	Montant en euros
Actions et valeurs assimilées	145 841 890,08
Obligations et valeurs assimilées	0
OPC	0
Contrat financier	0
Créances	35 738,10
Comptes financiers	732 517,13
Total des actifs détenus par l'OPC	146 610 145,31
Passif	61 305,87
Valeur nette d'inventaire	146 548 839,44

3.3 Performances de la SICAV - Evolution de la valeur liquidative

Date	Nombre d'actions	Actif net EUROS	Valeur Liquidative EUROS	Capitalisation Unitaire EUROS	Capitalisation Résultat sur plus-values
31 décembre 2020	703 014,959	96 819 504,97	137,72	0,44	-0,39
31 décembre 2021	755 383,210	138 182 209,15	182,92	0,38	-0,32
30 décembre 2022	757 817,916	109 072 924,02	143,93	0,78	1,72
29 décembre 2023	753 133,22	127 373 248,54	169,12	0,96	-1,40
31 décembre 2024	764 463,546	146 548 839,44	191,70	0,78	4,51

Nous vous rappelons toutefois que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

3.4 Dépassement de ratios

Au cours de l'exercice il n'y a pas eu de dépassement de ratios.

3.5 Cours forcés

Néant

3.6 Composition détaillée de l'actif

Conformément à l'article L. 214-17 du Code Monétaire et Financier, la composition de l'actif jointe en annexe est établie au jour de l'établissement de la dernière valeur liquidative de l'exercice et comprend les informations suivantes :

- Un inventaire détaillé du portefeuille en précisant les quantités et la valeur des instruments financiers ;
- L'actif net ;
- Le nombre de parts ou actions en circulation ;
- La valeur liquidative ;
- Les engagements hors bilan.

3.7 Résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Le montant des produits sur opérations financières s'est élevé à 1 263 138,36 euros (contre 1 290 822,65 euros au titre de l'exercice précédent).
- Le montant des charges sur opérations financières s'est élevé à 0 euro (contre 0 euro au titre de l'exercice précédent).

En conséquence, le montant du résultat sur opérations financières s'est élevé à 1 263 138,36 euros (contre 1 290 822,65 euros au titre de l'exercice précédent).

Compte tenu de ces éléments, des frais de gestion d'un montant de (663 783,39) euros, des régularisations des revenus nets de l'exercice s'élevant à 568,38 euros, les revenus net de l'exercice s'élèvent à 599 923,35 euros.

Le montant total des plus-values nettes de l'exercice s'élève à 3 450 581,11 euros.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la SICAV s'élevait à 146 610 145,31 euros contre 127 420 850,07 euros pour l'exercice précédent.

3.8 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux nouvelles règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

3.9 Affectation du résultat

Nous vous proposons, conformément à l'article 27 des statuts de la Société, d'affecter le résultat de la manière suivante :

(i) Pour l'affectation des résultats sur revenus :	
Résultat de l'exercice à affecter	599 923,35 euros
Report à nouveau de l'exercice précédent	0 euro
Résultat total à affecter	599 923,35 euros
Au report à nouveau	0 euro
A la capitalisation	599 923,35 euros
Capitalisation unitaire	0,78 euro
(ii) Pour l'affectation des plus ou moins-values nettes :	
Plus ou moins-values nettes 2024 à affecter	3 450 581,11 euros
Plus ou moins-values antérieures non distribuées	0 euro
Plus ou moins-values nettes total à affecter	3 450 581,11 euros
Au report à nouveau	0 euro
A la capitalisation	3 450 581,11 euros
Capitalisation unitaire	4,51 euros

3.10 Rappel des dividendes distribués

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts qu'au titre des trois derniers exercices, le résultat a été affecté de la manière suivante :

Exercice	Résultat		Plus ou moins-values	
	Résultat capitalisé EUROS	Capitalisation Unitaire EUROS	Plus ou moins-values capitalisées EUROS	Capitalisation Unitaire EUROS
2021	289 535,66	0,38	-247 848,59	-0,33
2022	595 909,77	0,78	1 309 673,34	1,72
2023	725 072,02	0,96	(1 058 581,69)	(1,40)

3.11 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

3.12 Contrôle du Commissaire aux comptes

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration, nous allons vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes sur les comptes annuels sur le rapport de gestion et sur le rapport du gouvernement d'entreprise et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

4. VIE SOCIALE

4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

4.1.1 Informations concernant les mandataires sociaux

4.1.1.1 Liste des mandataires sociaux au 31 décembre 2024

- Monsieur Frédéric de VILLELE, Président Directeur Général et Administrateur ;
- Monsieur Stanislas de LAPORTE, Administrateur ;
- Monsieur Alexandre de LOUVIGNY, Administrateur (depuis le 14 novembre 2023).

4.1.1.2 Liste des mandats exercés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la SICAV :

Monsieur Frédéric de VILLELE	- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la SICAV NOVASNOM
Monsieur Stanislas de LAPORTE	- Membre du Conseil d'administration de la SICAV NOVASNOM
Monsieur Alexandre de LOUVIGNY	- Membre du Conseil d'administration de la SICAV NOVASNOM

4.1.2 Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

4.1.3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)

Néant

4.1.4 Modalités d'exercice de la Direction Générale

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37-4, L. 225-51-1 et R. 225-26 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Nous vous informons que lors du Conseil d'Administration en date du 5 février 2024, les Administrateurs se sont prononcés, à l'unanimité, pour le maintien du cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et de renouveler Monsieur Frédéric de VILLELE en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée Générale des actionnaires.

En conséquence Monsieur Frédéric de VILLELE assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application des statuts, cette décision a été prise pour la durée de ses fonctions d'administrateur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2025, sous réserve du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée Générale des actionnaires.

4.1.5 Compte rendu des rémunérations et avantages versés à chaque mandataire

Aucune somme n'a été versée par la SICAV aux mandataires sociaux.

4.2 Situation du mandat des administrateurs

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à expiration.

4.3 Situation du mandat du Président Directeur Général

Nous vous informons que le mandat du Président Directeur Général n'est pas arrivé à expiration.

4.4 Situation du mandat des commissaires aux comptes

Nous vous informons que le mandat de Commissaire aux comptes du cabinet Deloitte & Associés, représenté par Monsieur Olivier GALIENNE, arrive à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Le Conseil d'Administration de la SICAV, par décision du 4 février 2025, a décidé de renouveler le mandat de Commissaires aux comptes du cabinet Deloitte & Associés, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

4.5 Etat des participations des salariés et des dirigeants (art. L 225-102, al. 1 du Code de commerce)

Non applicable à la SICAV

4.6 Succursales (article L. 232-1 du Code de commerce)

La SICAV n'a ouvert aucune succursale.

4.7 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas verser de rémunération aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024.

*
* *

Nous en avons terminé avec la lecture du rapport du Conseil d'administration et nous allons passer à la lecture des rapports de votre Commissaire aux Comptes qui vous permettront de compléter votre information.

Est joint au présent rapport le tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Ensuite, nous déclarerons la discussion ouverte et nous vous assurons que nous sommes à votre entière disposition pour répondre à l'ensemble des questions que vous voudrez bien nous poser.

Nous passerons ensuite au vote des différentes résolutions, conformément à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration

NOVASNOM

Société d'Investissement à Capital Variable

12, boulevard de la Madeleine
75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif NOVASNOM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

The image shows a blue shield-shaped logo with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'O. Galienne'.

Olivier GALIENNE

NOVASNOM

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

COMPTES ANNUELS
31/12/2024

Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	
Immobilisations corporelles nettes	0,00	
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	145 841 890,08	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	145 841 890,08	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Titres de créances (D)	0,00	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00	
OPCVM	0,00	
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	
Dépôts (F)	0,00	
Instruments financiers à terme (G)	0,00	
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Autres opérations temporaires	0,00	
Prêts (I)	0,00	
Autres actifs éligibles (J)	0,00	
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	145 841 890,08	
Créances et comptes d'ajustement actifs	35 738,10	
Comptes financiers	732 517,13	
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	768 255,23	
Total Actif I + II	146 610 145,31	

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	
Capitaux propres :		
Capital	129 289 427,81	
Report à nouveau sur revenu net	0,00	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	
Résultat net de l'exercice	17 259 411,63	
Capitaux propres I	146 548 839,44	
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	
Instruments financiers à terme (B)	0,00	
Emprunts	0,00	
Autres passifs éligibles (C)	0,00	
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	61 152,29	
Concours bancaires	153,58	
Sous-total autres passifs IV	61 305,87	
Total Passifs : I + III + IV	146 610 145,31	

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	1 167 220,10	
Produits sur obligations	0,00	
Produits sur titres de créance	0,00	
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Produits sur prêts et créances	0,00	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres produits financiers	95 918,26	
Sous-total Produits sur opérations financières	1 263 138,36	
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	
Charges sur emprunts	0,00	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	
Autres charges financières	0,00	
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	
Total Revenus financiers nets (A)	1 263 138,36	
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	
Autres produits	0,00	
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-663 783,39	
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	
Impôts et taxes	0,00	
Autres charges	0,00	
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-663 783,39	
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	599 354,97	
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	568,38	
Revenus nets I = C + D	599 923,35	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	3 477 848,62	
Frais de transactions externes et frais de cession	-19 920,52	
Frais de recherche	0,00	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	
Indemnités d'assurance perçues	0,00	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	3 457 928,10	
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-7 346,99	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	3 450 581,11	
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	13 025 381,47	
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	2 446,56	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	13 027 828,03	

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

	31/12/2024	
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	181 079,14	
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	13 208 907,17	
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	
Résultat net = I + II + III - IV	17 259 411,63	

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Annexes des comptes annuels

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher la valorisation du portefeuille, sur un horizon de placement de 7 ans, grâce à une allocation d'actifs flexible et d'une sélection de titres ou d'OPC.

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en EUR	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	146 548 839,44	127 373 248,54	109 072 924,02	138 182 209,15	96 819 504,97
Distribuable 1					
Actif net	146 548 839,44	127 373 248,54	109 072 924,02	138 182 209,15	96 819 504,97
Nombre de parts	764 463,546	753 133,215	757 817,916	755 383,210	703 014,959
Valeur liquidative unitaire	191,70	169,12	143,93	182,92	137,72
Distribution unitaire sur revenu net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	5,29	-0,44	2,50	0,06	0,05

Annexes des comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié) ;

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ;

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

La devise de comptabilité est l'Euro.

REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Règles d'évaluation des actifs :

Le calcul de la valeur liquidative de la SICAV est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- Les instruments financiers et valeurs mobilières négociés sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants :
- L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel.

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotations européennes : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg. En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation. En particulier, les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant composé :

- D'un taux sans risque obtenu par interpolation linéaire de la courbe OIS actualisée quotidiennement ;
- D'un spread de crédit obtenu à l'émission et gardé constant pendant toute la durée de la vie du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois seront évalués selon la méthode linéaire.

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris

12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France

Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

- Les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.

- Garanties financières : aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la Société de Gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (*mark-to-market*).

Les dépôts sont comptabilisés sur la base du nominal auxquels sont rajoutés les intérêts calculés quotidiennement sur la base de l'€STR + 8,5 points de base.

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient selon leur place de cotation :

Places de cotations européennes : Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.

En cas de non-cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

- Autres instruments : les parts ou actions d'OPC détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes de comptabilisation :

Comptabilisation des revenus :

Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts courus.

Comptabilisation des frais de transaction :

Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus.

AFFECTATION DES +/- VALUES

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Montant minimal de souscription initiale	Montant minimal de souscription ultérieure	Souscripteurs concernés
FR0013381688	Revenus : Capitalisation et/ou Distribution Plus ou moins-values : Capitalisation et/ou Distribution	EUR	100 euros	100 euros	Tous souscripteurs répondant aux critères de l'article 423-2 du Règlement général de l'AMF

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions :

o Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à la SICAV servent à compenser les frais supportés par la SICAV pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de Gestion, au Commercialisateur, etc.

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris

12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France

Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux maximum
Commission de souscription non acquise à la SICAV	Valeur liquidative × nombre d'actions	5 % TTC maximum
Commission de souscription acquise à la SICAV	Valeur liquidative × nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à la SICAV	Valeur liquidative × nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise au à la SICAV	Valeur liquidative × nombre d'actions	Néant

o Les frais de fonctionnement et de gestion : Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à la SICAV, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux
Frais de gestion financière et frais gestion administratifs externes à la Société de Gestion (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats, etc.)	Actif net	Actions CR-EUR 0,47 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataire percevant des commissions de mouvement : - Société de gestion : 100 %	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

Annexes des comptes annuels

Evolution des capitaux propres

	31/12/2024	
Capitaux propres début d'exercice	127 373 248,54	
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 158 199,40	
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-67 719,60	
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	599 354,97	
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 457 928,10	
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	13 027 828,03	
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Autres éléments	0,00	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	146 548 839,44	

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
Distribuable 1		
Parts souscrites durant l'exercice	11 700,677	2 158 199,40
Parts rachetés durant l'exercice	-370,346	-67 719,60
Solde net des souscriptions/rachats	11 330,331	2 090 479,80

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
Distribuable 1	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0013381688	Part D	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	146 548 839,44	764 463,546	191,70

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		États-Unis +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Suisse +/-
exprimés en milliers d'EUR						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	145 841,89	91 888,38	14 089,79	11 380,59	10 964,22	8 008,87
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	145 841,89	91 888,38	14 089,79	11 380,59	10 964,22	8 008,87

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
exprimés en milliers d'EUR					
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	732,52	0,00	0,00	0,00	732,52
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,16	0,00	0,00	0,00	-0,16
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	732,36	0,00	0,00	0,00	732,36

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'EUR	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 mois -1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	732,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	732,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'EUR	USD +/-	CHF +/-	DKK +/-	SEK +/-	
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	
Actions et valeurs assimilées	96 898,14	8 008,87	2 511,06	1 989,22	
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	
Créances	35,74	0,00	0,00	0,00	
Comptes financiers	64,57	18,88	3,23	0,00	
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	-0,15	
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total	96 998,45	8 027,75	2 514,29	1 989,07	

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'EUR	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détenant moins de 10% d'OPC d'actif net, ce tableau n'est pas présenté

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	35 738,10
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	35 738,10
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Achats à règlement différé	0,00
Frais de gestion	-61 152,29
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-61 152,29
Total des créances et dettes	-25 414,19

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

Distribuable 1	31/12/2024
Frais fixes	663 783,39
Frais fixes en % actuel	0,47
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024	
Revenus nets	599 923,35	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	599 923,35	
Report à nouveau	0,00	
1. Sommes distribuables au titre du revenu net	599 923,35	
Affectation :		
Distribution	0,00	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	
Capitalisation	599 923,35	
2. Total	599 923,35	
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	
Crédits d'impôts totaux	0,00	
Crédits d'impôts unitaires	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 450 581,11	
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 450 581,11	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	
3. Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 450 581,11	
Affectation:		
Distribution	0,00	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	
Capitalisation	3 450 581,11	
4. Total	3 450 581,11	
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			145 841 890,08	99,52
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			145 841 890,08	99,52
Aliments et viandes conditionnés			2 343 714,74	1,60
Chocolade Lindt & Spruengli AG Reg	CHF	22	2 343 714,74	1,60
Biotechnologie			3 187 701,52	2,17
Vertex Pharmaceuticals Inc	USD	8 200	3 187 701,52	2,17
Composants et équipements électriques			3 515 061,30	2,40
Ametek Inc	USD	20 200	3 515 061,30	2,40
Conglomérats de biens de consommation			1 989 222,08	1,36
Lifco AB	SEK	71 000	1 989 222,08	1,36
Conseils et services informatiques			11 132 200,20	7,60
Accenture Plc	USD	14 752	5 009 755,85	3,42
Salesforce Inc	USD	18 970	6 122 444,35	4,18
Equipements et instruments électroniques			4 773 472,34	3,26
Amphenol Corp A	USD	71 200	4 773 472,34	3,26
Equipements médicaux			10 784 358,19	7,36
Danaher Corp	USD	21 800	4 830 765,52	3,30
Thermo Fisher Scientific Inc	USD	11 855	5 953 592,67	4,06
Equipements pour la fabrication de semi-conducteur			7 058 480,00	4,82
ASML Holding NV	EUR	10 400	7 058 480,00	4,82
Fournitures médicales			8 466 916,56	5,78
Straumann Holding AG	CHF	22 960	2 794 538,92	1,91
Stryker Corp	USD	16 320	5 672 377,64	3,87
Gestion intégrée des soins de santé			6 087 020,85	4,15
United Health Group Inc	USD	12 465	6 087 020,85	4,15
Habillements, accessoires et produits de luxe			14 089 790,50	9,61
EssilorLuxottica SA	EUR	14 000	3 298 400,00	2,25
Hermes Intl SA	EUR	1 820	4 226 040,00	2,88
LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	EUR	10 331	6 565 350,50	4,48
Logiciels d'application			5 781 776,62	3,95
Synopsys Inc	USD	12 340	5 781 776,62	3,95
Logiciels et services Internet			15 068 633,11	10,28
Alphabet Inc A	USD	37 840	6 914 868,23	4,72
Visa Inc A	USD	26 726	8 153 764,88	5,56
Logiciels système			25 621 424,20	17,48
Adobe Inc Reg	USD	6 130	2 631 420,41	1,79
Fortinet Inc	USD	55 400	5 052 796,60	3,45
Microsoft Corp	USD	30 030	12 218 983,49	8,34
SAP SE	EUR	24 199	5 718 223,70	3,90
Produits domestiques			3 661 160,54	2,50
Church & Dwight Co Inc	USD	36 220	3 661 160,54	2,50

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris

12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France

Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Produits pharmaceutiques			2 511 065,42	1,71
Novo Nordisk AS B	DKK	30 000	2 511 065,42	1,71
Semi-conducteurs			10 108 913,94	6,90
Infineon Technologies AG Reg	EUR	180 330	5 662 362,00	3,86
Texas Instruments Inc	USD	24 565	4 446 551,94	3,04
Services commerciaux divers			9 660 977,97	6,59
S&P Global Inc	USD	6 000	2 884 622,07	1,97
SGS SA	CHF	29 650	2 870 615,90	1,96
Wolters Kluwer NV	EUR	24 350	3 905 740,00	2,66
Total			145 841 890,08	99,52

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en EUR (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	145 841 890,08
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	768 255,23
Autres passifs (-)	-61 305,87
Total = actif net	146 548 839,44

Annexes des comptes annuels

NOVASNOM

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

RAPPORT ANNUEL
29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	123 673 332,53	107 345 941,35
Actions et valeurs assimilées	123 673 332,53	103 011 805,35
Négo-ciées sur un marché ré-gle-men-té ou assimi-lé	123 673 332,53	103 011 805,35
Non négo-ciées sur un marché ré-gle-men-té ou assimi-lé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo-ciées sur un marché ré-gle-men-té ou assimi-lé	0,00	0,00
Non négo-ciées sur un marché ré-gle-men-té ou assimi-lé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo-ciés sur un marché ré-gle-men-té ou assimi-lé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négo-ciables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négo-ciés sur un marché ré-gle-men-té ou assimi-lé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	4 334 136,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	4 334 136,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers		
Opérations sur un marché ré-gle-men-té ou assimi-lé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	22 330,06	15 741,47
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	22 330,06	15 741,47
Comptes financiers	3 725 187,48	1 758 457,78
Liquidités	3 725 187,48	1 758 457,78
Total de l'actif	127 420 850,07	109 120 140,60

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	127 706 758,21	107 167 340,91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-1 058 581,69	1 309 673,34
Résultat de l'exercice (a, b)	725 072,02	595 909,77
Total des capitaux propres	127 373 248,54	109 072 924,02
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	47 601,53	43 301,64
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	47 601,53	43 301,64
Comptes financiers	0,00	3 914,94
Concours bancaires courants	0,00	3 914,94
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	127 420 850,07	109 120 140,60

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

1. Compte de résultat AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 212 132,75	1 143 926,84
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	78 689,90	0,00
TOTAL (I)	1 290 822,65	1 143 926,84
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	0,00
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 290 822,65	1 143 926,84
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	564 754,13	547 803,84
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	726 068,52	596 123,00
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-996,50	-213,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	725 072,02	595 909,77

ANNEXE

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC n°2014-01 modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS

Règles d'évaluation des actifs :

Le calcul de la valeur liquidative de la SICAV est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- Les instruments financiers et valeurs mobilières négociés sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants :
- L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel.

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotations européennes : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg. En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation. En particulier, les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant composé :

- D'un taux sans risque obtenu par interpolation linéaire de la courbe OIS actualisée quotidiennement ;
- D'un spread de crédit obtenu à l'émission et gardé constant pendant toute la durée de la vie du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois seront évalués selon la méthode linéaire.
- Les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.

- Garanties financières : aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la Société de Gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (*mark-to-market*).

Les dépôts sont comptabilisés sur la base du nominal auxquels sont rajoutés les intérêts calculés quotidiennement sur la base de l'€STR + 8,5 points de base.

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient selon leur place de cotation :

Places de cotations européennes : Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours
Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours
Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours.

En cas de non-cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

- Autres instruments : les parts ou actions d'OPC détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes de comptabilisation :

Comptabilisation des revenus :

Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts courus.

Comptabilisation des frais de transaction :
 Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus.

AFFECTATION DES +/- VALUES

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Montant minimal de souscription initiale	Montant minimal de souscription ultérieure	Souscripteurs concernés
FR0013381688	Revenus : Capitalisation et/ou Distribution Plus ou moins-values : Capitalisation et/ou Distribution	EUR	100 euros	100 euros	Tous souscripteurs répondant aux critères de l'article 423-2 du Règlement général de l'AMF

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions :

o Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à la SICAV servent à compenser les frais supportés par la SICAV pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la Société de Gestion, au Commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux maximum
Commission de souscription non acquise à la SICAV	Valeur liquidative × nombre d'actions	5 % TTC maximum
Commission de souscription acquise à la SICAV	Valeur liquidative × nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à la SICAV	Valeur liquidative × nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise au à la SICAV	Valeur liquidative × nombre d'actions	Néant

o Les frais de fonctionnement et de gestion : Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à la SICAV, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à la SICAV	Assiette	Taux
Frais de gestion financière et frais gestion administratifs externes à la Société de Gestion (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats, etc.)	Actif net	Actions CR-EUR 0,47 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataire percevant des commissions de mouvement : - Société de gestion : 100 %	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

1. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	109 072 924,02	138 182 209,15
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	438 450,89	627 062,08
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-1 174 122,90	-222 737,55
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 620 983,72	2 296 054,59
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 602 435,49	-1 032 255,86
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-40 311,57	-20 169,54
Différences de change	-18 935,55	25 664,97
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	19 350 626,89	-31 379 026,82
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	44 074 810,23	24 724 183,34
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	24 724 183,34	56 103 210,16
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	726 068,52	596 123,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	127 373 248,54	109 072 924,02

(*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

2. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

2.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Désignation des valeurs	Montant	%
Actif			
	Obligations et valeurs assimilées		
	Total Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
	Titres de créances		
	Total Titres de créances	0,00	0,00
Total Actif		0,00	0,00
Passif			
	Opérations de cession sur instruments financiers		
	Total Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Total Passif		0,00	0,00
Hors-bilan			
	Opérations de couverture		
	Total Opérations de couverture	0,00	0,00
	Autres opérations		
	Total Autres opérations	0,00	0,00
Total Hors-bilan		0,00	0,00

2.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							3 725 187,48	2,92
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	0 - 3 mois]	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	3 725 187,48	2,92								
Passif										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

2.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devises Autres	%
	USD	USD	CHF	CHF				
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	72 818 245,17	57,17	11 517 092,70	9,04				
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances	22 330,06	0,02						
Comptes financiers	82 520,86	0,06	0,02	0,00				
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes								
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

2.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Total des créances	Coupons et dividendes	22 330,06
		22 330,06
Total des dettes	Charges externes prov	47 601,53
		47 601,53
Total dettes et créances		-25 271,47

2.6. CAPITAUX PROPRES

2.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Distribuable 1		
Titres souscrits durant l'exercice	2 776,651	438 450,91
Titres rachetés durant l'exercice	-7 461,352	-1 174 122,90
Solde net des Souscriptions / Rachats	-4 684,701	-735 671,99

2.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Distribuable 1	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

2.6.3. Frais de gestion

	29/12/2023
Distribuable 1	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,47
Frais de fonctionnement et de gestion	564 754,13
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

2.7. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

2.7.1. GARANTIES RECUES PAR L'OPCVM :

Néant

2.7.2. AUTRES ENGAGEMENTS RECUS ET/OU DONNES :

Néant

2.8. AUTRES INFORMATIONS

2.8.1. Valeurs actuelles des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

2.8.2. Valeurs actuelles des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

2.8.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion ou aux gestionnaires financiers et OPCVM gérés par ces entités

	29/12/2023
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	0,00

2.9. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus ou moins-values nettes versées au titre de l'exercice					
	Date	Code part	Libelle part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes				0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	725 072,02	595 909,77
Total	725 072,02	595 909,77

	29/12/2023	30/12/2022
Distribuable 1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	725 072,02	595 909,77
Total	725 072,02	595 909,77
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 058 581,69	1 309 673,34
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 058 581,69	1 309 673,34

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Distribuable 1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 058 581,69	1 309 673,34
Total	-1 058 581,69	1 309 673,34
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

2.10. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Distribuable 1	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net	127 373 248,54	109 072 924,02	138 182 209,15	96 819 504,97	81 304 940,52
Nombre de titres	753 133,22	757 817,916	755 383,210	703 014,959	670 491,256
Valeur liquidative unitaire	169,12	143,93	182,92	137,72	121,26
Affectation					
Capitalisation unitaire sur résultat	0,96	0,78	0,38	0,44	1,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,40	1,72	-0,32	-0,39	0,74
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

2.11. INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
SAP SE	EUR	41 299 5 760	384,52	4,52
Rémy Cointreau SA	EUR	11 586 1 332	390,00	1,05
Wolters Kluwer NV	EUR	20 500 2 638	350,00	2,07
Church & Dwight Co Inc	USD	28 770 2 462	986,01	1,93
Danaher Corp	USD	21 800 4 565	852,16	3,58
Infineon Technologies AG Reg	EUR	180 330 6 816	474,00	5,35
Salesforce Inc	USD	18 970 4 519	275,54	3,55
Hermes Intl SA	EUR	1 300 2 494	440,00	1,96
Visa Inc A	USD	26 726 6 299	501,24	4,95
Accenture Plc	USD	14 752 4 686	636,48	3,68
Fortinet Inc	USD	55 400 2 935	640,76	2,30
ASML Holding NV	EUR	10 400 7 089	680,00	5,57
Alphabet Inc A	USD	46 340 5 860	517,50	4,60
Chocolade Lindt & Spruengli AG Reg	CHF	22 2 413	825,90	1,90
Dassault Systemes SA	EUR	75 381 3 334	478,54	2,62
Straumann Holding AG	CHF	21 280 3 103	947,77	2,44
SGS SA	CHF	29 650 2 313	584,36	1,82
Roche Holding Ltd Pref	CHF	14 014 3 685	734,67	2,89
EssilorLuxottica SA	EUR	14 000 2 542	400,00	2,00
LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	EUR	9 991 7 329	397,60	5,75
Amphenol Corp A	USD	33 000 2 961	649,54	2,33
Adobe Inc Reg	USD	5 450 2 943	705,58	2,31
Microsoft Corp	USD	29 980	10 206 581,14	8,01
Stryker Corp	USD	15 470 4 194	148,02	3,29
Synopsys Inc	USD	12 340 5 752	559,32	4,52
Texas Instruments Inc	USD	24 565 3 791	000,77	2,98
Thermo Fisher Scientific Inc	USD	11 855 5 696	904,12	4,47
United Health Group Inc	USD	12 465 5 941	286,99	4,66
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrant et Bons de sous)			123 673 332,53	97,10
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl.			123 673 332,53	97,10
TOTAL Actions & Valeurs assimilées			123 673 332,53	97,10
Danaher Corp	USD	21 800	4 026,26	0,00
Amphenol Corp A	USD	33 000	5 586,89	0,00
Stryker Corp	USD	15 470	9 523,88	0,02
Thermo Fisher Scientific Inc	USD	11 855	3 193,03	0,00
TOTAL Coupons et dividendes			22 330,06	0,02
TOTAL Dettes et creances			22 330,06	0,02
OddoCie Par- CHF	CHF	0,02	0,02	0,00
OddoCie Par-EUR	EUR	3 642 666,6 3 642	666,60	2,86
OddoCie Par- USD	USD	91 148,42	82 520,86	0,06
TOTAL Avoirs			3 725 187,48	2,92
TOTAL Disponibilités			3 725 187,48	2,92
Cion de gestion	EUR	-47 601,53	-47 601,53	-0,04
TOTAL Frais			-47 601,53	-0,04
TOTAL Frais			-47 601,53	-0,04
TOTAL Frais			-47 601,53	-0,04

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris

12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France

Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - www.am.oddo-bhf.com

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL TRESORERIE			3 699 916,01	2,90
TOTAL ACTIF NET			127 373 248,54	100,0 0

LISTE DES FONDS OUVERTS ET FONDS DEDIES GERES PAR OBAM SAS AU 31 DECEMBRE 2024

EQUIPE de GESTION	FONDS OUVERTS (sans délégation)	FONDS DEDIES (sans délégation)	MANDATS DE GESTION	DELEGATION DE GESTION IN	DELEGATION DE GESTION OUT
Monétaire					
0	0	0	0	0	0
Small mid caps	oddo bhf avenir europe oddo bhf avenir oddo bhf avenir euro Benylum	oddo europe valeurs moyennes selections valeurs moyennes		sapt euro smid bavik retraites populaires	oddo bhf proactif europe oddo bhf proactif europe pea
11	4	2	0	3	2
Convertibles		oddo obliconvertibles euro			oddo bhf convertibles global
2	0	1		0	1
Obligataire CT	oddo bhf euro short term bond oddo bhf objectif revenus				oddo bhf euro credit short duration oddo bhf global credit short duration
4	2	0	0	0	2
Obligataires MT					oddo bhf sustainable euro corporate bond oddo bhf euro high yield bond venne obligataire euro IG 1 oddo bhf - cavasac - oddo haut rendement euro Obligations Euro Objectif Rendement Euro oddo bhf sustainable credit opportunities
7	0	0	0	0	7
Multigestion et Diversifié	belugue 2 oddo bhf patrimoine oddo bhf best thematic pilote selection durable pilote selection dynamique pilote selection defensive pilote selection equilibre oddo retraite prudent oddo retraite vitalite oddo retraite equilibre	cavom diversifie oddo bhf fondation mederic alzheimer iroc pavé diversifie expert diversifie astree europe investissement oddo apolline diversifie aa oddo tactique		sicav lagtoo 2 SND - SICAV SIF	eurofins noessom oddo bhf china domestic leaders iadic investissement RI Diversifié ODDO hugo rendement Pariset Diversifié ODDO yeuse 1 yeuse 2 oddo bhf emerging income jehan Colibri Sicav Le Vemay Orchidée Cersier La Cotrigue Odo bhf diversified portfolio
37	10	8	0	2	17
Actions large cap et thématiques	oddo bhf generation oddo bhf future of finance oddo bhf immobilier medi immobilier oddo bhf european high dividend oddo bhf artificial intelligence oddo bhf green planet oddo bhf actions japon ODDO BHF Métropole Sélection Monceau Ethique OBP US Equity (nouviciér) oddo bhf algo trend us feeder ODDO BHF Métropole Euro SRI	medi immobilier sakkarah expert euro immo Monceau Europe Value cavom actions foncieres A3 AAE IMG			erap oddo bhf algo trend us oddo bhf us mid cap
23	13	7	0	0	3
Actions opportunités	oddo cap horizon PME ETI oddo bhf active small cap oddo bhf active micro cap			amundi multi-gérants pea pme Novi HFW FOND S6 Small Caps	
6	3	0	0	3	0
Fonds datés					oddo bhf haut rendement 2025 oddo bhf global target 2026 oddo bhf global target 2028 oddo bhf global target IG 2028
4	0	0	0	0	4
94	32	18	0	8	36

Rapport sur les rémunérations en application de la directive AIFM

Rapport sur les rémunérations en application de la directive AIFM

1- Eléments quantitatifs

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2024	16 536 314	10 618 457	219

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2024 payées en 2025 et années suivantes

(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2024 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2024 (fixes et variable*)	3 557 026	6	14 349 128	49

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2024 payées en 2025 et années suivantes

2- Eléments qualitatifs

2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

3- Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 200.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 200.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 200.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 200.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

Pour les rémunérations variables les plus significatives, un second seuil est fixé à 1.000.000 €. Les rémunérations variables allouées au titre d'une année qui dépasseraient ce seuil, seraient alors versées, pour la part dépassant ce seuil, selon les modalités suivantes : 40% en espèces immédiatement, 60 % en espèces dans le cadre d'un paiement différé dans les conditions définies ci-dessus. Il convient de noter que ces rémunérations auront, pour leur partie inférieure à 1.000.000 € donné lieu à l'application des règles de versement dépassant le seuil de 200.000 € précisées ci-dessus. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées applicables à l'ensemble des personnes concernées de la société de gestion, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM SAS.

Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

4- Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2024 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération a fait l'objet d'une modification du seuil de déclenchement de la partie différée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).